



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 6783

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les difficultés rencontrées par les familles pour faire garder leurs enfants d'âge préscolaire et, au-delà, pour disposer d'un véritable choix du mode de garde qui conviendra le mieux à leurs moyens financiers et à leurs aspirations quant à l'éveil et à la qualité de l'attention qui est portée à leurs enfants. Il l'interroge sur les mesures qu'il entend prendre à plus ou moins court terme pour augmenter le nombre de places disponibles proposées par les structures d'accueil collectif (temporaire ou permanent), mais surtout pour favoriser l'émergence de crèches au sein des entreprises qui hésitent à prendre l'initiative dans un domaine encore peu expérimenté, y compris par les services de la caisse d'allocations familiales et des collectivités locales chargés d'instruire les dossiers d'agrément et de financement. - Question transmise à M. le ministre délégué à la famille.

Texte de la réponse

En marge des programmes classiques de construction de crèches qui se poursuivent, les structures d'accueil collectif peuvent être développées dans des conditions juridiques et financières innovantes. Pour ce faire, le ministre délégué à la famille a installé un groupe de travail le 22 octobre 2002 afin de définir un cadre nouveau permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle. Parmi d'autres axes de réflexion, ce groupe est chargé de définir des mesures incitatives, non contraignantes pour les entreprises leur permettant d'alléger leur dépenses lorsqu'elles prennent des mesures destinées à faciliter la garde d'enfants. Ces actions peuvent être favorisées par la mise en oeuvre d'un crédit d'impôt famille à leur profit. Il est également envisagé de favoriser les cofinancements de crèches par plusieurs entreprises ainsi que les financements croisés entre entreprises et collectivités locales. Le groupe de travail, présidé par Mme Martine Clément, rendra ses conclusions le 14 février prochain. Elles seront examinées au cours de la conférence de la famille qui se tiendra au printemps 2003.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6783

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4257

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 68